

8 février 2022

n°175



## PRESENCE DANS LES MEDIAS

Le 1<sup>er</sup> février, Christian Bourreau est intervenu dans l'émission C dans l'air (France 5) sur le pouvoir d'achat des retraités. Le lien pour la visionner : <https://youtu.be/UYyv1az9yeA>

## CFR Retraites

### Attente

L'AFJ de janvier essayait d'interpréter les annonces qui, malgré leur manque de détails, nous paraissent les plus importantes de l'interview du 16 janvier d'E. Macron. J'avais indiqué en conclusion que la CFR serait très attentive aux précisions qu'il apporterait vraisemblablement ensuite, précisions indispensables pour juger plus complètement ces annonces et pour y réagir le plus tôt possible. À ce jour, aucune précision ne semble

avoir été donnée à qui que ce soit et sous quelque forme que ce soit. Nous ne pouvons que le regretter, car une telle réduction de l'ex projet de réforme à trois régimes seulement n'est peut-être qu'une hypothèse de travail. Elle ne peut pas être un fait acquis tant que les éléments nécessaires pour en débattre n'en seront pas connus. On imagine avec angoisse ce que serait l'utilisation du nouveau système avec, en plus, l'utilisation d'une certaine forme

de « clause du grand père », donc la coexistence pendant un certain nombre d'années du système actuel avec en plus les 3 nouveaux...

Dans cette situation d'attente, je me borne aujourd'hui à essentiellement revisiter les points les plus importants du dernier AFJ.

Notre interrogation principale reste évidemment la ou les raisons de cet éclatement éventuel du concept de retraite universelle, que nous avons toujours défendu, en trois grands régimes : salariés du privé, fonction publique et indépendants.

Laisser ces trois nouvelles entités plus proches de leur fonctionnement habituel qu'elles ne le seraient dans l'ex schéma universel voté permettrait peut-être de supprimer assez rapidement les plus flagrantes iniquités que nous combattons depuis longtemps tout en permettant de trouver non moins rapidement les moyens d'assurer un équilibre permanent, ou presque, entre cotisations et prestations, seul moyen d'assurer durablement la survie du système par répartition. À contrario, ne pas le faire et essayer de rapprocher les 42 régimes dans un délai raisonnable serait, sinon impossible du moins probablement « anxiogène » comme le président de la République le dit lui-même. Cet argument ne peut pas être décisif sans approfondissement de la proposition d'E. Macron par lui-même.

L'argument du chef de l'État de « **préserver les pensions de nos retraités** » comme seule justification du bouleversement pourrait être une puissante justification pour revenir à une indexation sur les salaires abandonnée en 1993 par E. Balladur au profit de l'indexation actuelle sur les prix. Tout simplement parce qu'en réalité la France ne préserve pas les pensions de ses retraités. Cet abandon a laissé se creuser un écart de plus de 35 % depuis 1993 entre les revalorisations qui auraient été indexées sur les salaires et celles qui ont été indexées sur les prix, revalorisations souvent inférieures en réalité, sans compter les années où il n'y en a pas eu.

Sollicités pour avis par E. Macron, Jean Tirole (prix Nobel d'Économie) et Olivier Blanchard (ancien Chief Economist du FMI) préconisent un retour à une indexation sur les salaires moyennant quelques ajustements sociaux. Par ailleurs, Antoine Bozio, directeur de l'École d'Économie de Paris qualifie la revalorisation basée sur les prix d'« **effet pervers servant d'objectif à la réduction des dépenses de retraite** ». Comme de nombreux autres économistes, il ne cache pas que le coût de nos retraites est élevé, dans l'absolu, par

comparaison avec la plupart des autres pays européens, eu égard à d'autres postes budgétaires et, par-dessus tout peut-être eu égard au problème de la dette française.

De toute façon nous ne pouvons pas éluder l'examen de l'intérêt que serait un retour à l'indexation des retraites d'avant 1993, donc sur les salaires, sans - pourquoi pas ? - être inférieure à la progression des prix. La question est difficile et les avis sont partagés au sein même de la Commission Retraite CFR. Celle-ci reprendra par conséquent ses travaux sur ce sujet avec le constant souci de préserver le pouvoir d'achat des retraités, notre mission.

Le choix des trois systèmes devant remplacer les 42 régimes actuels n'a pas été accompagné d'une explicitation précise des obligations, des moyens et des pouvoirs de chacun d'eux. S'agissant d'efforts de réduction du coût des retraites, E. Macron y pense quand il affirme que « **nous devons simplifier nos règles, que cela implique la sortie des régimes spéciaux et celle des spécificités qui avaient produit des inégalités au fil du temps** ». Sans doute, mais la suppression des régimes spéciaux ne résoudra pas tous les problèmes : nous devons veiller à ce que soient éliminées, ou à ce que soient équitablement réparties les aides de l'État autres que celles dont bénéficient aujourd'hui les régimes spéciaux.

L'âge de départ à la retraite sera vraisemblablement le plus important des sujets à étudier dans le cheminement vers une réforme réduite à trois régimes puisqu'« **aujourd'hui, il est clair qu'il nous faudra travailler plus longtemps** » moyennant des aménagements dans les départs anticipés pour « **les conducteurs de poids lourds, les manutentionnaires et les travailleurs à la chaîne** ». Ce thème du travail devenant un thème phare de la réforme et peut-être de l'élection présidentielle, il n'est pas surprenant que la CFDT vienne de demander au COR de profiter de sa séance plénière du 27 janvier pour examiner les effets budgétaires et sociaux d'un recul de l'âge de départ. Très intéressant !

Au sujet du fonctionnement du COR, Pierre Erbs sollicitera de son président Pierre-Louis Bras que Alain Pelc et Guy Bernard puissent se joindre à François Bellanger et Pierre Lange pour représenter la CFR au Groupe de travail.

L'attente de données précises pour conforter ou modifier nos positions avant d'en informer tous les candidats à l'élection présidentielle n'est pas une situation confortable, mais la CFR met actuellement une touche finale aux positions et aux argumentations qui seront présentées à

tous les candidats à l'élection présidentielle. Nous espérons qu'E. Macron nous aidera le plus vite possible à comprendre le fond de sa pensée sur les différents sujets et la portée pratique de chacune de ses déclarations du 16

janvier afin que nous puissions, nous, mais aussi naturellement les syndicats et le patronat, lui faire part de nos réactions

Pierre Lange

## Santé

Au cours de sa réunion du 29 novembre, la commission Santé a abordé plusieurs points :

### ▪ La pandémie COVID-19 et la vaccination

Les échanges ont porté principalement sur - l'accroissement de la contamination du variant Delta et le risque de 5<sup>e</sup> vague de l'épidémie qui sont mis en évidence par la progression du taux d'incidence et ce, dans toutes les régions, ainsi que l'augmentation des hospitalisations (en majorité pour des personnes non vaccinées).

- l'annonce d'une nouvelle mutation du virus nommée variant Omicron, dont on ne connaît pas grand-chose (à la date de la réunion).

La commission considère que l'incitation à la vaccination pour la 3<sup>e</sup> dose est la bonne attitude, ainsi que l'usage du passe sanitaire.

On peut toutefois regretter une diffusion des vaccins très inégalitaire selon les pays. Les taux les plus élevés de vaccination concernent essentiellement les pays riches.

### ▪ Points d'actualité

#### → PLFSS 2022

Il est sur le point d'être adopté. Selon le dossier de presse du ministère, il contient cinq mesures phares :

- investir dans la transformation du système de santé (Ma santé 2022)
- renforcer les actions de soutien à la perte d'autonomie,
- améliorer la prévention et l'accès aux soins,

- encourager l'innovation pharmaceutique, - moderniser et innover pour les travailleurs et les particuliers employeurs.

L'ONDAM sera en progression de 3,8 % en 2022, hors dépenses liées à la crise sanitaire et ramené à +2,6 % hors Ségur.

#### → Remboursement des consultations des psychologues.

Cette annonce fait actuellement l'objet de négociations avec les représentants des professionnels. Un forfait de 40 € a été avancé ainsi que l'hypothèse d'une prescription par un médecin.

#### → Bilan des 20 ans de démocratie sanitaire.

Ce sont en effet les lois Kouchner de mars 2002 qui ont créé la base de la démocratie sanitaire dans notre pays (avec notamment la création des fonctions de représentant des usagers dans les établissements de soins). À la demande du Ministre, le président de la société française de santé publique, le Pr Emmanuel Rusch est chargé de dresser le bilan des 20 dernières années et de faire des propositions ambitieuses pour l'avenir.

#### → Projet de « Grande Sécu »

Le débat est déjà ouvert. Mais il faut attendre la publication - qui est imminente - du rapport du HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie) qui envisage 4 scénarios.

La commission estime que ce sujet devra faire l'objet d'un échange en son sein. Une réunion spécifique pourrait lui être consacrée.

Michèle Le Goff

# NOS FEDERATIONS

## UFR-rg

### JOURNEE DES PRESIDENTS UFR-Rg

Retour en image sur la journée des Présidents du 20 Janvier dernier !

L'UFR rg a organisé une rencontre avec ses Présidents à laquelle étaient invités les Administrateurs, les Délégués Régionaux, les Membres engagés dans les CDCA d'Ile de France ainsi que les Délégués Régionaux CFR (ex-OSS).

Une journée de rencontres et d'échanges pertinents et fructueux sans oublier le plaisir de se retrouver. L'équipe de notre Fédération a souhaité utiliser une nouvelle forme d'animation participative et interactive. Les retours sur cette nouvelle formule ont été très positifs, appréciés par toutes et tous. Et particulièrement les échanges d'expériences et moments de discussions qui se sont déroulés en toute convivialité et qui nous ont confortés sur le besoin des contacts entre nous.

Un grand merci à tous les participants et aux intervenants pour cette belle rencontre.



**FNAR**Communiqué de presse  
28 janvier 2022

## **ALERTE SUR LES EHPAD ! L'État doit prendre ses responsabilités**

**Le « système Orpée » dénoncé par Victor Castanet\*, quelques mois après les dérives du groupe Korian pendant les premiers mois de la pandémie du Covid-19, vient confirmer et alimenter les signalements de maltraitance dans certains établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap. Il renforce encore notre indignation et notre volonté d'introduire enfin la démocratie en santé dans les Conseils de la vie sociale, avec l'apport nécessaire de représentants extérieurs à l'établissement.**

La composition actuelle du Conseil de la vie sociale (CVS) ne comporte aucun représentant d'usagers extérieur à l'établissement. Il n'y a que des personnes hébergées ou leurs accompagnants. Ainsi, tout signalement d'un événement indésirable suscite la crainte d'une retombée possible sur la personne hébergée. À l'image de la Commission des usagers (CDU), il est ainsi nécessaire d'adjoindre aujourd'hui au CVS un regard, une parole externe et donc plus libre : celle de représentants des usagers formés et membres d'associations agréées de santé.

Ces dysfonctionnements mettent aussi la lumière sur l'évaluation de ces établissements, qui échappe à la rigueur et à l'indépendance de la certification de la Haute Autorité de Santé.

A quelques semaines du 20ème anniversaire de la Loi Kouchner du 4 mars 2002, il est grand temps d'étendre son application aux établissements médico-sociaux et d'élargir ainsi le champ de la démocratie en santé.

Plus largement, France Assos Santé considère que la prise en charge du grand âge et de la perte d'autonomie doit faire l'objet d'un véritable projet citoyen.

Au nom des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, nos aînés – c'est-à-dire potentiellement chacun d'entre nous à un stade de sa vie - ont un droit fondamental à une vie digne, dans des conditions de respect de leur intégrité et de leur sécurité.

Le respect de la dignité de la personne est le droit fondamental premier.

\*Les Fossoyeurs, Fayard, 2022

Contact presse : **Sophie BANCET** – 06 18 13 66 95 – [communication@france-assos-sante.org](mailto:communication@france-assos-sante.org)

## Les EHPAD en questions ?

Personne n'a pu échapper aux commentaires et descriptions issus du livre de Victor Castanet « Les fossoyeurs » qui relate la maltraitance dans un et dans de nombreux établissements « EHPAD », surtout dès lors que les résidents auraient besoin d'accompagnement et de soutien renforcés, parce qu'ils perdent la vue ou l'ouïe, parce qu'ils ont beaucoup vieilli, parce qu'ils sont malades, parce que le recours à l'établissement est inévitable ou la vie en collectivité préférable. En cause, un établissement, mais aussi d'autres, un groupe privé lucratif, mais aussi un autre.... Et l'argent des résidents ou des familles n'est juste qu'un facteur aggravant du scandale. Le système a alors été décliné et étalé à nos yeux et nos oreilles, comme pour nous rappeler que même si la crise sanitaire est presque terminée, elle est gravement passée dans les EHPAD et de nombreuses résidences en 2020, qu'on ne s'en sortira pas encore une fois par l'oubli.

En cause alors, des directions et des actionnaires, des personnes condamnables, et comme toujours en France, en cause encore, l'État qui ne donne pas assez de financement ? les tutelles qui ne feraient pas leur travail ?

La question que pose aussi ce livre, une enquête réalisée par un journaliste : combien faudra-t-il de crises pour que les résidents puissent témoigner sans crainte de représailles ? On a peut-être moins entendu, même si l'ouvrage précité le relate largement, la difficulté pour les personnes résidentes ou pour les familles de simplement témoigner, se plaindre. Le site du Ministère précise toujours qu'une plainte doit être portée à la direction de l'établissement, avant même de s'adresser aux autorités administratives, ARS ou Conseil départemental. Précisément, comment se plaindre de la direction à la direction ? Pour les familles, les résidents et les personnels, on

aura vite fait de vous faire comprendre que c'est risqué !

... chacun passant en revue, dans ses souvenirs et sa conscience les situations personnelles qu'il a pu vivre, les parents qu'on a confiés. Était-ce pareil ? Ai-je laissé mon père, ma mère dans de telles souffrances ?

Et de nouveau, des témoignages abondent, de professionnels admirables qui écoutent, ne s'épargnent pas, sont émus, comprennent... un film admirable, tourné dans trois EHPAD, pas nécessairement dans les beaux quartiers, à voir dès que possible : « Prendre soin ». Un film de Bertrand Hagenmüller où l'on se prend dans son dialogue intérieur à comprendre soudain un regard, des mots, des silences de nos proches qui nous avaient échappé et qui, là, n'échappent pas aux soignants qui prennent soin.

Alors on se rassure, oui, c'est possible, non tout n'est pas mauvais. Comment savoir ?

Comme l'ont dit certains, c'est le système qui veut ça ; le système produit-il de la maltraitance ? Bien que la Loi Autonomie n'ait encore une fois pas pu être préparée et débattue au Parlement,

Après la crise de 2020, le grand renfermement des EHPAD, des financements ont été alloués : plus de professionnels, des professionnels mieux formés, un métier plus attractif. Plus, plus, plus... ? ou autrement ?

En l'absence de Loi autonomie (en l'attendant ?), les parties prenantes (usagers, professionnels, territoires) et les institutions se mobilisent :

Des services dans les territoires ? La Loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit que : pour organiser les services d'accueil au plus près des personnes, des « services territoriaux de l'autonomie seront définis avant le printemps 2022. Tandis que les

établissements, notamment aujourd'hui encore EHPAD, puissent devenir des « Centres de ressources » ; que les services à domicile, coordonnant les métiers autour de la personne deviennent des « services autonomie à domicile ».

Des informations et de la transparence ? En 2022 devraient être déployées par la Haute autorité de santé les procédures d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux. Les cahiers des charges seront publiés.

Des représentants actifs ? Enfin, au sein des associations de retraités nous voulons

proposer que l'on réforme le système de « représentation des personnes » pour que la parole des résidents, de leurs familles, soit entendue ; pour que nos représentants dans les CDCA aient des moyens d'agir et de savoir, pour exister au mieux dans cette période de la vie quelle qu'elle soit.

Changement de modèle ? La CNSA préconise que dans le système de protection sociale de l'autonomie, où que l'on choisisse de vivre, on soit « chez soi », que la logique domiciliaire soit garante de la liberté, la citoyenneté, le respect de la dignité des personnes.

*EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes*

*CDCA Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie*

*CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*

Christine Meyer Meuret  
Représentante de la FNAR à la CNSA

## « Mon Espace Santé » arrive !

« Mon Espace Santé » est le nouvel outil public numérique au service de votre santé. Dans la lignée du Dossier Médical Partagé créé en 2011, il vous permettra de réunir vos documents médicaux et de les partager avec vos professionnels de santé en toute sécurité. Vous pourrez également profiter des autres fonctionnalités que « Mon Espace Santé » propose, comme une messagerie sécurisée pour communiquer avec vos professionnels et conserver la confidentialité des échanges, un agenda de santé et un catalogue d'applications certifiées par l'État. La puissance publique a fait confiance à Atos,

une entreprise française, pour héberger l'ensemble de ces données sur le territoire national.

Aujourd'hui plus de 3 millions de français en bénéficient déjà, dans trois départements « pilotes » qui depuis août 2021 ont pu tester « Mon Espace Santé » (la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme). À partir de février, la généralisation à l'ensemble des Français de cet outil va se faire de manière progressive et étalée sur environ 3 mois.

### Pour qui ? Pour quoi ? Pour quand ? Comment ?

Comprenez l'essentiel sur « Mon Espace Santé » en 5 minutes avec le document de France Assos Santé « Bien débuter avec Mon Espace Santé ».

[Voir la version texte](#)

## NOMINATION DES MEMBRES DES CONFERENCES REGIONALES DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Les Directeurs des ARS (Agences régionales de Santé) ont procédé à la nomination des membres des CRSA pour un mandat de 5 ans. Ainsi 17 personnes issues de 10 associations affiliées à la FNAR vont pouvoir participer aux travaux dans 9 des régions.

Les délégués nommés ont fait le choix de participer à une ou deux des commissions spécialisées (médico-sociale, prévention, droit des usagers, organisation des soins).

On peut se réjouir que des associations membres de la FNAR aient réalisé combien il est important que des adhérents s'investissent de cette manière dans différentes structures pour y défendre les intérêts des « aînés ». Ceci a permis que le nombre de représentants soit plus important que pour la période 2016-2021 pendant laquelle les

Plans Régionaux de Santé (PRS) ont été mis en place.

Par ses avis la CRSA concourt à la politique régionale de santé.

Elle peut faire toute proposition au directeur général de l'ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région.

Elle organise l'expression des représentants des usagers du système de santé.

Elle procède à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.

Elle rend chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers.

Elle organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.

Danielle Boizard



### RAPPEL

Afin que vous profitiez de façon optimale de tous les partenariats que nous négocions pour vous, sachez que nos partenaires sont et restent, même pendant cette période troublée par la pandémie, à l'écoute de leur clientèle.

Cela se concrétise par :

- Un choix toujours plus large des produits qu'ils proposent
- Un respect total de la réglementation sanitaire en vigueur
- Une flexibilité en matière de réservations et de règlements, voire de remboursements
- La volonté du prestataire de vous faire bénéficier de toutes promotions en cours

Notre conseil : Consultez régulièrement la rubrique « [Avantages-partenaires](#) » de notre site internet [www.fnar.info](http://www.fnar.info), n'hésitez pas à prendre connaissance de toutes les nouveautés, car la mise à jour de cette rubrique est permanente.

Signé : Partenariats FNAR  
[partenariat@fnar.info](mailto:partenariat@fnar.info)



## Hommage à Janine MÉOT

Ceux et celles qui l'ont côtoyée se souviendront d'abord de son élégance portée par sa présence physique et son autorité naturelle. Originaires de Brie-Comte Robert (Seine et Marne), elle grandira à Paris dans le quartier de Belleville, c'est de là qu'elle va construire son itinéraire professionnel puis son engagement bénévole.

Sur un plan plus personnel elle est naturellement discrète et se montre pudique. Alors que c'est son attachement et son dévouement pour son père, veuf alors qu'elle est encore jeune, qui va façonner sa vie.

C'est peut-être le prix de beauté décerné à un concours de l'ORTF - elle a une vingtaine d'année - qui est le point de départ de son itinéraire culturel qui la conduira à la passion de la peinture florale sur soie et à l'amour de l'opéra et d'un certain José Plácido Domingo Embil, dit « Plácido Domingo ».

**SERVICE PARTENARIAT**  
 Depuis de nombreuses années, Janine Méot, retraitée de Bull, avait pris en charge la responsabilité des « Partenariats » ; grâce à son enthousiasme et à sa ténacité, elle a développé ce secteur, en trouvant de nouveaux partenaires dans l'intérêt de l'ensemble de nos adhérents. C'est aussi grâce à elle que chaque année au cours du Congrès de nombreux participants repartent avec un cadeau offert par certains de nos partenaires  
 En ce début d'année 2014, Janine a décidé de passer le relais. Merci à elle pour tout ce que nous avons partagé, et pour le temps et l'énergie qu'elle nous a offerts.

PARIS UFR

Sur le plan professionnel elle est embauchée à la « Compagnie des Machines Bull », où elle gravira tous les échelons du métier de la sténodactylo au secrétariat de direction au « Service Client - Direction des Opérations ». Elle assume ses missions avec compétence et détermination, en équilibrant naturellement la bienveillance et la fermeté en fonction des circonstances. Quand la retraite arrivera elle s'engagera rapidement dans l'association des retraités du Groupe Bull. Avec le dévouement et le dynamisme qui la caractérise, elle rejoint la commission « Recrutement-Développement » dont elle prendra la responsabilité quelques années plus tard.

C'est ainsi que dans le milieu de la décennie 2000 elle va, parallèlement à ses activités dans l'ACS Bull, prendre en charge avec deux collègues l'animation des partenariats de la FNAR et de l'UFR : « Partenariats Plus » puis « Partenariats Part'Age ». À cette époque la 4<sup>e</sup> de couverture du Courrier des Retraités est consacrée à la promotion des partenariats. L'extrait (ci-contre) particulièrement élogieux extrait d'une publication de l'UFR en 2014 est un témoignage de plus sur la qualité de ses prestations. C'est en effet à partir du milieu de la décennie 2010 que des difficultés de santé conduiront Janine Méot à cesser progressivement ses activités de bénévolat.

Avec le temps les pathologies se sont aggravées. C'est ainsi que Janine s'est éteinte paisiblement, à l'aube de sa 86<sup>e</sup> année, dans la soirée du 3 janvier dernier. Elle avait été hospitalisée quelques semaines plus tôt, en urgence, pour être opérée de l'abdomen. D'abord placée dans un service de réanimation, elle fût transférée dans une unité de soins palliatifs.

D'une certaine façon je crois pouvoir dire qu'elle est décédée d'une longue maladie à laquelle un certain isolement n'est pas étranger.

Jean-Claude Claudel

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



## Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

**Prochaine parution  
le 08 MARS 2022**